

Direction Générales des Services
Services Marchés Publics
GB/TM/MDC

DÉCISION MUNICIPALE N°2022139

Contrat 22TX03 Réhabilitation de la salle d'honneur de l'hôtel de ville Lot 5

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020-105 du Conseil municipal en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2009-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la Commune du Lavandou souhaite réaliser réhabiliter la salle d'honneur de l'hôtel de ville,

Considérant qu'il est nécessaire de confier ces travaux à des professionnels qualifiés,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché public,

Considérant que ces travaux font l'objet d'un découpage en 9 lots,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence

- l'offre proposée par la société NEW BATIE pour le lot 5 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux de réhabilitation de la salle d'honneur de l'hôtel de ville est conclu

- pour le lot 5 plâtrerie – faux plafonds – peinture : avec la société NEW BATIE pour la solution de base pour un montant estimatif de 29 782.82 € HT,

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 21 novembre 2022

Le Maire
Gil Bernardi

